

RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00550

Numéro SIREN : 792 942 468

Nom ou dénomination : 100 % LOISIRS

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/006214

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



Dénomination : 100 % LOISIRS
Adresse : quartier Duret 26740 Les Tourrettes -FRANCE-

n° de gestion : 2013B00550
n° d'identification : 792 942 468

n° de dépôt : A2018/006214
Date du dépôt : 08/10/2018

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 05/09/2018

750209



750209

13B550

624

100 % LOISIRS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Duret, 26740 LES TOURRETTES
792 942 468 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 5 septembre,
A 11 heures,



Monsieur Patrice SANTACROCE,
demeurant Quartier Duret - 585 Chemin de Malhurier, 26740 LES TOURRETTES,
Associé unique de la société 100 % LOISIRS,

En présence de Madame Loetitia BLONDEL, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Loetitia BLONDEL de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Patrice SANTACROCE
Né à NOUMEA le 20 août 1968
De nationalité française
Demeurant Quartier Duret
585 Chemin de Malhurier, 26740 LES TOURRETTES

Monsieur Patrice SANTACROCE accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Patrice SANTACROCE

« J'accepte les fonctions de président »

*J'accepte les fonctions de
Président*